



Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2022-304

Objet : Approbation du projet de réhabilitation de quatre terrains de tennis et de la création d'une couverture hivernale pour les deux autres terrains tennis situés 5 rue de l'Yser à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de créer une couverture hivernale pour optimiser la fréquentation des deux terrains de tennis situé 5 rue de l'Yser à Sceaux,

Vu la nécessité de réhabiliter les quatre terrains pour permettre la création de la couverture hivernale des deux autres terrains car les six terrains de tennis sont dans le même périmètre,

DECIDE de lancer le projet de réhabilitation des terrains de tennis et de la création d'une couverture hivernale – 5 rue de l'Yser à Sceaux.

DECIDE de solliciter une subvention maximum de 50 % du montant des travaux HT auprès de la région d'Ile-de-France, soit 355 482 €.

Fait à Sceaux, le 2 décembre 2022



Philippe LAURENT